

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2011

tenue le mercredi 18 mai 2011 à la grande salle de Belmont

La 19^{ème} assemblée générale de Strid SA est ouverte à 20 h 05 par M. Daniel Burri, président du Conseil d'administration, lequel salue cordialement tous les participants et les remercie de l'intérêt qu'ils manifestent ainsi à Strid.

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires, représentés par nombre de Députés, Syndics et Municipaux. Il adresse des salutations particulières aux invités, MM. Stefan Nellen président et administrateur délégué de TRIDEL SA, Alain Valiquier directeur de CRIDEC SA, Giovanni Tarantino directeur technique de VADEC SA, Mme Corinne Costa directrice et M. Bernard Rochat administrateur de VALORSA, M. Olivier Mani directeur de COSEDEC. Le président salue ensuite notre réviseur, M. Daniel Heiz Il salue enfin MM. Georges Fluckiger et Claude Lebet, anciens administrateurs, ainsi que les journalistes qui suivent les travaux de cette assemblée.

Ensuite, le président excuse les absences des préfets de la région, des représentants de la COREB, de Déchets Pays d'Enhaut, de Gederiviera, du SIDP, du SIEL, de la Fondation Arc Jurassien Déchets, de l'EMS Fondation Bugnon, des entreprises JMB Bois SA, Menuiserie Saudan Sàrl et Moll SA, ainsi que des communes actionnaires de Cronay, Mauborget, Molondin, Ogens, Provence, Ursins et Sergey.

Le président remercie la Municipalité de Belmont-sur-Yverdon d'accueillir cette année l'assemblée générale ordinaire dans sa grande salle et il cède la parole à M. Patric Martin, Syndic, qui donne une rapide présentation de sa commune. Il précise entre autres qu'elle est située à 5 kilomètres d'Yverdon-les-Bains, que ses habitants sont appelés les Belmontaises et les Belmontais, en patois vaudois « Lè Tire-l'adze » (arracheurs de haies). Elle s'étend sur une superficie de 6,47 km² et compte environ 290 habitants, répartis dans le village et son hameau du "Villaret", situé à 2,5 km en direction de la Robellaz. Elle était dotée au Moyen-âge d'un château fort dont il ne reste plus rien actuellement, mais cela prouve qu'à l'époque la population était dense. Il remercie le Conseil d'administration d'avoir cette année choisi sa commune pour y siéger et invite les personnes présentes à participer à la verrée qui suivra l'assemblée.

Le président remercie M. Martin puis donne lecture des articles 10, al. 3 et 4, et 16 des statuts; il précise que le droit de vote est régi par l'article 14. Il constate enfin que tous les actionnaires inscrits au Registre des actions ont été convoqués individuellement par lettre du 19 avril 2011, conformément aux statuts et en respectant le délai de 20 jours prévu à l'art. 700 al. 1 du CO, avec l'ordre du jour de la séance, une procuration, le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport de révision.

Il relève par ailleurs que l'organe de révision, à savoir la fiduciaire Daniel Heiz SA, est représentée à l'assemblée par M. Daniel Heiz, ceci conformément à l'art. 729 c, al. 1 CO.

Le décompte des présences et des actions établit que 49 actionnaires représentant 4637 actions sur les 6250 avec droit de vote participent à cette assemblée générale.

En conséquence, le président déclare cette assemblée ouverte, valablement constituée et à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est accepté à l'unanimité. Il s'établit dès lors définitivement de la manière suivante :

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010
3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010
4. Présentation des comptes 2010 et du bilan au 31.12.2010
5. Rapport de l'organe de révision
6. Mise en discussion des rapports (points 3 à 5)
7. Approbation du rapport annuel 2010
8. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.2010
9. Décharge au Conseil d'administration
10. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2011
11. Extension du site de STRID à Champs Torrens, construction d'une halle de transfert et d'une déchèterie-ressourcerie intercommunale
12. Assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2011
13. Divers et propositions individuelles

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée

Mme Elisabeth Delay est secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est tenu par Mme Ria Matile. Les scrutateurs désignés sont Mmes les Municipales Rachel Cornaz, de Concise, et Claudine Hug, d'Yvonand.

Le président les remercie d'avance pour leur contribution impartiale.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010

Le procès-verbal ayant été adressé en août dernier à tous les actionnaires inscrits, l'assemblée renonce à ce qu'il en soit donné lecture et l'accepte à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010

Le rapport du Conseil est commenté par le président qui relève entre autres les points suivants :

- l'engagement de M. Tony Girardot, qui a réalisé l'étude sur le contenu des sacs poubelles de neuf communes du périmètre et la comparaison avec celle effectuée en 2002;
- toutes les personnes intéressées sont encouragées à consulter le site www.dechets.ch, à l'élaboration duquel la société a collaboré et sur lequel beaucoup d'informations et liens divers sont disponibles,
- l'adoption de la taxe au sac dans plusieurs communes durant l'année 2010;
- la réserve financière relative à la taxe au sac est en baisse, ceci étant dû au fait que beaucoup des sacs achetés au départ ont été utilisés bien après; ce lissage permet une comptabilisation plus simple et plus claire pour les communes actionnaires;
- le tableau « Qui utilise quoi » a peu évolué;

- l'impressionnante augmentation du tonnage des encombrants incinérables, du bois et de la ferraille transitant sur le site, mais par contre la diminution du compost;
- la déchèterie d'Yverdon-les-Bains, Gressy et Treycovagnes a multiplié par cinq ses tonnages depuis 1998, première année complète d'exploitation;
- les actions de communication ont bien fonctionné, sauf peut-être le coup de balai qui mobilise de moins en moins de monde;
- la société recherche une filière stable et écologique pour traiter les plastiques en corps creux;
- le service des gobelets consignés fonctionne à merveille; en 2011, il devrait y avoir un million de gobelets lavés par la fondation Bartimée;
- l'évolution de la composition des ordures analysée par M. Girardot démontre que les déchets recyclables présents dans les sacs ont diminué de 63.3 % à 35.7 % entre 2002 et 2010 : cette tendance favorable résulte des efforts de communication et de l'implantation de la taxe au sac;
- la diminution des tonnages des ordures ménagères a permis de réorganiser certaines collectes et Léman-Environnement a mis en place un système de pesée pour la facturation au poids;
- l'usine de méthanisation de la Compostière de la Plaine de l'Orbe élargit le traitement à tous les déchets organiques, ce qui va accroître les tonnages valorisables;
- la diminution des quantités de déchets verts est due à la baisse des livraisons neuchâteloises, la politique de ce canton en matière de biomasse ayant changé en 2010.

En conclusion, le président relève que la construction des nouvelles installations aux Champs Torrens débutera en 2011, ouvrant de nouvelles perspectives de confort et de sécurité pour les usagers, d'efficacité et d'économies pour l'exploitation. Elle permettra également de centraliser le stockage et le lavage des gobelets. Le président termine en rappelant que la ville d'Yverdon-les-Bains a décidé d'introduire la taxe au sac à partir du 1^{er} juillet 2011.

4. Présentation des comptes 2010 et du bilan au 31.12.2010

M. Schindelholz, directeur, commente brièvement les comptes.

Il relève en particulier :

- la diminution du chiffre d'affaires et des charges relatifs aux déchets incinérables;
- la diminution du prix de traitement des boues de CHF 50.-;
- le coût inférieur de la gestion des déchets pour les communes;
- l'augmentation des déchets recyclables, tant pour les quantités que pour le chiffre d'affaires;
- la stabilité du poids annuel des déchets produits par chaque habitant, presque identique à la statistique 2009.
- les animations proposées par COSEDEC sont de bonne qualité et portent leurs fruits.

Le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 54'700.-, l'attribution à la réserve générale à CHF 10'940.- et le report pour l'exercice 2011 à CHF 178'462.-. Les charges de communication facturées aux communes se sont montées à CHF 300'000.-.

5. Rapport de l'organe de révision

Le président cède la parole à M. Daniel Heiz, pour la lecture des conclusions du rapport de révision, que tous les actionnaires ont reçu en annexe à la convocation.

6. Mise en discussion des rapports (points 3 à 5 de l'ordre du jour)

Le président ouvre la discussion sur le rapport annuel, sur les comptes de l'exercice 2010 et sur le rapport de l'organe de révision.

Aucune remarque ni question n'est formulée.

7. Approbation du rapport annuel 2010

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

8. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.2010

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale approuve les comptes 2010 et le bilan au 31 décembre 2010

L'assemblée générale prend acte du rapport de l'organe de révision et approuve à l'unanimité le compte d'exploitation de l'exercice et le bilan au 31.12.2010.

9. Décharge au Conseil d'administration

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2010

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance exprimée par ces votes unanimes.

10. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2011

Le président met aux voix la résolution suivante :

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat de la Fiduciaire Daniel Heiz SA à Chamblon comme organe de révision pour l'exercice 2011

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

M. Burri indique que le Conseil d'administration a décidé de remettre au concours le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2012. Le Conseil est très satisfait des prestations de la Fiduciaire Daniel. Heiz SA, qui assume cette tâche depuis la naissance de la société. Mais après 18 ans de collaboration, il est opportun de se remettre en question. M. Heiz a déjà été informé de cette démarche et sait que sa fiduciaire ne sera pas exclue de l'appel d'offres qui sera lancé en temps utile.

Cette annonce est faite en 2011 déjà afin que personne ne mette, à tort, cette décision en rapport avec les futurs changements au sein du Conseil.

11. Extension du site de STRID aux Champs Torrens, construction d'une halle de transfert et d'une déchèterie-ressourcerie intercommunale

Le président rappelle que ce projet a débuté en 2003, que le PPA a été approuvé à mi-octobre 2008 et que le terrain a été acquis à fin novembre 2008. Un avant-projet a été élaboré et présenté à l'assemblée en 2009, avec un coût de construction estimé à CHF 5'500'000.-. L'adjudication a eu lieu en début d'année 2011 et les coûts révisés à CHF 5'000'000.- environ. C'est un consortium composé des entreprises ABtek et Bernasconi qui a remporté ce marché public.

M. Schindelholz commente le projet en montrant quelques « slides » afin que chacun puisse mieux se représenter l'objet fini. La halle de transfert devrait être prête le 15 octobre 2011 et la déchèterie-ressourcerie le 15 décembre 2011. Le financement se base d'une part sur des fonds propres, pour un million, et d'autre part un emprunt à la BCV, à taux fixe sur onze ans. Les revenus et charges du nouveau bâtiment seront presque équivalents, tournant autour de CHF 375'000.-.

La déchèterie sera équipée d'un contrôle d'accès à cartes et réservée aux communes qui souhaitent adhérer à son exploitation. Les autres communes continueront à fonctionner comme elles le font actuellement avec les bâtiments existants. Les frais fixes seront facturés aux communes adhérentes, proportionnellement à leur population, et les frais variables, quant à eux, dépendront du nombre de passages des habitants sur le site. La ressourcerie sera gérée par la Fondation Bartimée.

M. Burri signale que le personnel de l'exploitation s'est beaucoup investi dans ce projet, avec maintes idées qui seront mises en application.

M. Righetti, Municipal à Onnens, résume les possibilités de choix pour les communes comme suit :

- la commune adhère et participe aux frais, en gardant tout de même sa déchèterie;
- la commune adhère et participe aux frais, mais en supprimant sa déchèterie;
- la commune limite l'adhésion à certains types de déchets;
- la commune n'adhère pas mais laisse ses citoyens y aller avec un bon émis de sa part.

M. Schindelholz explique que Strid encourage les communes à adhérer mais en gardant leurs déchets « du quotidien » dans la commune, afin de limiter les déplacements et les passages aux Champs Torrens.

M. Burri rappelle que la société se soucie de l'environnement et que, en conséquence, les communes éloignées du site de Strid ne seront pas encouragées à participer.

M. Schindelholz reste à disposition pour présenter le projet plus en détails.

M. von Siebenthal, Syndic d'Yverdon-les-Bains, remarque que la densité de la région va en s'accroissant. Il se demande si la déchèterie peut augmenter de taille. C'est effectivement le cas, le terrain acquis permet une nouvelle extension si besoin est. M. Burri rappelle que la déchèterie est implantée en partie en zone avec restrictions ORNI, ceci afin de préserver la possibilité de construire ultérieurement d'autres installations qui ne seront pas soumises à restriction d'utilisation.

M. Vonnez, Municipal à Grandevent, demande si le projet de construction prévoit la pose de panneaux solaires. M. Schindelholz répond que la charpente sera dimensionnée pour accueillir des panneaux solaires. Le toit est à louer.

12. Assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2011

Le président rappelle les articles 12 et 18 des statuts, qui règlent la compétence de nomination des administrateurs, leur nombre et les conditions d'élection.

Il annonce que 4 membres actuels ne sollicitent pas un nouveau mandat ; il s'agit de :

- Mme Elisabeth Delay, secrétaire du Conseil, représentante d'Yvonand
- M. Daniel Duperrex, représentant de Champagne et des « petites » communes
- M. Blaise Fattebert, représentant de Sainte-Croix
- lui-même, représentant désigné par Yverdon-les-Bains.

5 membres actuels sont partants pour un nouveau mandat :

- Mme Pascale Fischer, de Grandson
- M. Jacques-André Mayor, d'Orbe, vice-président de Strid
- M. Marc-André Burkhard, d'Yverdon-les-Bains
- M. Guy Muller, de Chavornay
- M. Jean-Philippe Petitpierre, d'Orges, représentant aussi les « petites » communes

Le président souhaite que la composition du Conseil d'administration de Strid réponde aux critères suivants :

- Une représentation équilibrée des communes, aux points de vue démographique et géographique au sein du périmètre Nord vaudois
- Une mobilisation aussi large que possible des compétences professionnelles et personnelles des administrateurs, de leur expérience et de leur réseau de contacts
- La disponibilité et la détermination à s'engager des administrateurs, éléments-clés pour le fonctionnement du Conseil et pour le développement de Strid

Il demande que les annonces des candidatures soient motivées et envoyées à Strid avant le 10 août 2011, dûment signées par les communes. Ce délai du 10 août permettra au Conseil de traiter dans sa séance du 17 août le rapport qui sera joint à la convocation de l'assemblée générale extraordinaire dont l'envoi doit partir au plus tard le 24 août pour respecter l'art. 10 des statuts.

Tout actionnaire reste libre de proposer une candidature après l'échéance du 10 août, voire seulement lors de l'assemblée, à condition d'étayer ladite candidature par un document écrit et dûment signé.

Le président déconseille toutefois une annonce tardive qui risque de pénaliser la candidature et qui ne facilite ni la préparation des bulletins de vote ni le dépouillement par les scrutateurs.

13. Divers et propositions individuelles

En ouverture de ce dernier point de l'ordre du jour, le président annonce à l'assemblée le départ immédiat de M. Blaise Fattebert, membre du Conseil d'administration depuis 2006.

M Burri lit à l'assemblée la lettre de démission de M. Fattebert. Il le remercie pour tout ce qu'il a accompli pour la société et indique combien le Conseil dans son entier regrette cette décision.

Le Conseil d'administration fonctionnera avec huit membres jusqu'au 14 septembre 2011.

Personne ne demandant la parole et arrivé au terme de l'assemblée, l'ordre du jour épuisé, le président lève la séance à 21 h 45, après avoir constaté que les 4'657 voix ont bien été représentées durant toute la durée de l'assemblée et qu'aucune objection n'a été soulevée quant à la manière dont cette dernière a été tenue.

Il remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette assemblée et invite les personnes présentes à la verrée généreusement offerte par la commune de Belmont-sur-Yverdon. Une copie du procès-verbal sera envoyée à tous les actionnaires.

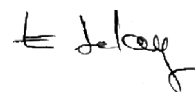
STRID SA

Le président :

La secrétaire :



D. Burri



E. Delay

Yverdon-les-Bains, le 22 juin 2011